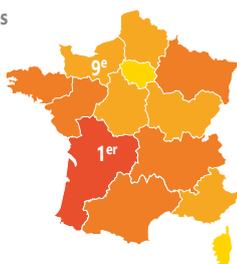


01 LES ACTIFS AGRICOLES en Normandie

Nombre d'actifs agricoles (en ETP) :



Agreste-Recensement Agricole 2020



59 200 PERSONNES TRAVAILLENT DANS L'AGRICULTURE NORMANDE EN 2020

En 2020, la Normandie compte 34 000 chefs d'exploitation et associés de société. Aux côtés de ces chefs d'exploitation travaillent 6 000 personnes, conjoints et aides-familiaux, ainsi que 10 100 salariés employés de façon permanente. Au total, les exploitations agricoles normandes font travailler régulièrement un peu plus de 50 100 personnes. En plus de cette main d'œuvre permanente, 9 100 salariés saisonniers apportent ponctuellement leur travail dans les exploitations. En 2020, 63 % des exploitations ont eu recours à des entreprises de service (Entreprise de Travaux Agricoles, Cuma). Le volume de travail correspondant est estimé à 1 090 ETP.

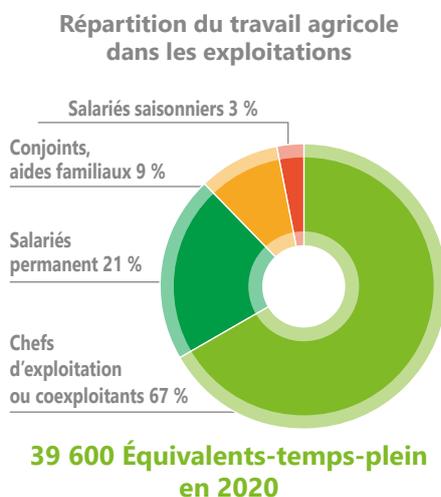
LE TRAVAIL AGRICOLE SE RECOMPOSE

En Normandie, l'activité agricole dans les exploitations représentait un volume global de travail de 39 600 équivalents-temps-plein (ETP) en 2020 contre 45 400 en 2010. Le volume de travail agricole continue de reculer dans la région de 1,3 % par an entre 2010 et 2020. Ce rythme est un peu supérieur au rythme français qui est de - 1,1 %. Il est beaucoup plus faible que celui de la période 2000-2010 où il s'établissait à - 2,7 % par an. Les premières estimations sur 2021 montrent une baisse qui atteint moins de 1 %.

Les chefs d'exploitation et associés de société fournissent 66 % du travail (en ETP) effectué sur les exploitations. Au cours des dernières années, le travail familial s'est recentré sur les chefs d'exploitation, au détriment des autres catégories de main d'œuvre familiale (conjoints ou aides familiaux). Les conjoints d'exploitants exercent de plus en plus une activité professionnelle extérieure à l'exploitation. Ainsi la part du travail effectué par les conjoints et aides-familiaux a reculé de 12 % du travail total en 2010 à 9 % en 2020. Au total, la main d'œuvre non-salariée a reculé de 1,6 % par an entre 2010 et 2020.

Cette diminution de l'emploi familial est compensée par des gains de productivité, mais aussi par le maintien, malgré la baisse du nombre d'exploitations, des emplois de salariés agricoles permanents, qui représentaient 18 % du travail en 2010 et 21 % en 2020. Les exploitations font aussi appel à de la main d'œuvre ponctuelle comme les salariés saisonniers qui représentent 3 % des ETP en 2020.

En Normandie, un ETP valorise en moyenne 49 hectares de surface agricole (38 hectares en France métropolitaine).



Agreste-Bilan emploi agricole 2020

COMBIEN D'ACTIFS PAR EXPLOITATION ?

Dans la région, on compte 2,2 personnes qui interviennent en moyenne pour chacune des exploitations de plus de 1 hectare, soit en moyenne 1,5 ETP par exploitation. C'est un peu en dessous de la moyenne française qui s'élève à 1,7 ETP par exploitation.

Mais cette moyenne recouvre des réalités très variées :

- les 8 800 micro-exploitations, souvent complément de retraite qui emploient 0,5 ETP par exploitation.
- Les 17 600 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2,0 ETP par exploitation.

28 % DES CHEFS D'EXPLOITATION SONT DES FEMMES

Parmi les chefs d'exploitation ou associés de société de Normandie, 28 % des effectifs sont des femmes. Ce taux de féminisation a tendance à reculer ces dernières années, tout comme le taux de féminisation global de l'emploi agricole, en particulier à cause du recul rapide du nombre de conjoints d'exploitation individuelle, qui sont très souvent des femmes.

L'EMPLOI SALARIÉ STABLE DEPUIS 10 ANS

En 2020, l'effectif de salariés employés de manière permanente dans les exploitations, hors famille des exploitants s'élève à 10 100 personnes en Normandie. Ce nombre est stable depuis plusieurs années. Les salariés permanents étaient 10 400 en 2010. Leur travail représente 8 300 ETP, soit 21 % des ETP agricoles en Normandie en 2020. C'est la même proportion que pour la France entière. Les salariés des exploitations agricoles sont jeunes : 49 % d'entre-eux ont moins de 30 ans.

Les salariés saisonniers et occasionnels étaient 9 100 personnes en 2020 et représentaient 3 % du travail agricole. Cette forme d'emploi est moins développée en Normandie que sur le France entière où elle représente 11 % de l'emploi total. Certaines productions peu présentes en Normandie ont beaucoup recours aux saisonniers, notamment les productions viticoles et fruitières

Les actifs agricoles dans les départements normands

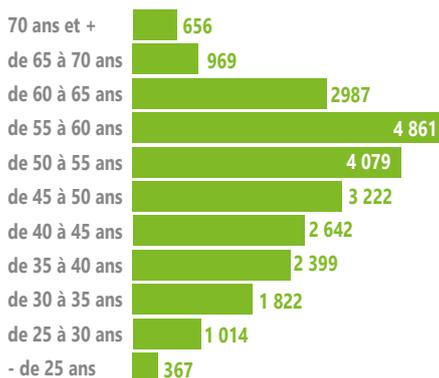
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Total Personnes actives dans l'agriculture	59 200	16 900	11 900	10 800	11 700	7 900
Chefs d'exploitation et Main d'œuvre familiale	40 000	12 000	7 800	7 300	7 600	5 300
Salariés	19 200	4 900	4 100	3 500	4 100	2 600
TOTAL équivalents-temps-plein (ETP)	39 600	11 200	8 200	7 200	7 800	5 200

Agreste Recensement agricole 2020

L'ÂGE MOYEN CONTINUE À S'ÉLEVER

L'âge moyen des chefs d'exploitations et des associés de sociétés atteint 53 ans en 2020 en Normandie. Cet âge moyen continue à progresser : il n'était que de 52 ans en 2010.

Pyramide des âges des exploitants en Normandie exploitations professionnelles en 2020



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE LARGE CARTE DE FORMATIONS

Pour préparer l'installation ou l'insertion professionnelle dans l'emploi agricole, une formation agricole est indispensable. Les établissements régionaux proposent un large choix de formations réparties sur l'ensemble du territoire normand : à la rentrée 2020, 51 établissements répartis sur tout le territoire, scolarisent 12 600 élèves, étudiants et apprentis, un chiffre stabilisé depuis plusieurs années. Une spécificité de l'enseignement agricole est d'accueillir les 2/3 de ses élèves en internat. 60 % des élèves sont scolarisés dans un établissement privé. Un quart des élèves sont alternants en apprentissage. Désormais, seulement un élève sur 10 a des parents agriculteurs et cette proportion recule constamment.

L'enseignement agricole est sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée dans des lycées agricoles (publics et privés) et dans des maisons familiales rurales (MFR). La formation par apprentissage est assurée par des centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés. Des centres de formations (CFPPA) publics et privés accueillent des adultes en formation continue.

Les modalités d'entrée en formation agricole sont plurielles : formation initiale par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la voie de l'alternance mais aussi la formation continue pour jeunes ou adultes et s'adaptent à tous les publics.

Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4^e à la licence professionnelle et permettent l'accès aux parcours universitaires et écoles d'ingénieurs, dans une grande diversité de secteurs : productions agricoles et agronomie, services, aménagement et environnement, activités hippiques, commerce, équipements pour l'agriculture, industries agroalimentaires, horticulture, forêt et bois...

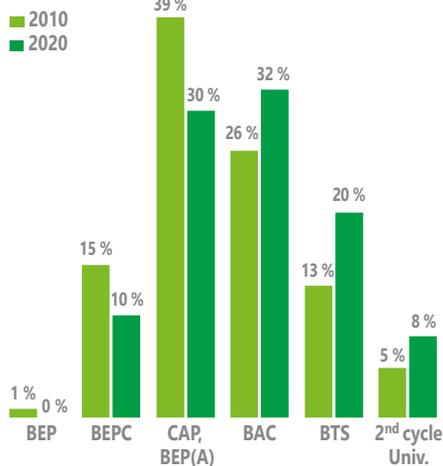


FORMATION INITIALE : LE NIVEAU MONTE

Ces 5 dernières années, environ 850 personnes font de l'agriculture leur métier en Normandie. Parmi elles environ 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes s'installent dans le cadre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Niveau de formation des exploitants 2010-2020

Normandie, exploitations professionnelles



LA FORMATION CONTINUE DES AGRICULTEURS

En 2022, 5 186 agriculteurs et agricultrices normands ont participé à des stages de formation continue, contre 7 242 en 2021. Après le rebond post-covid les demandes de formation sont retombées à un niveau plus habituel. 16 % des contributeurs au fonds de formation VIVEA ont ainsi pu se former. Les formations représentent 84 000 heures-stagiaires.

Définitions : Les actifs agricoles et l'équivalent-temps-plein (ETP)

Les actifs agricoles regroupent toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part **les actifs familiaux** : chefs d'exploitation et coexploitants associés de société, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part **les salariés, non membres de la famille**.

Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an. En dessous de 8 mois, on parle de **main-d'œuvre non permanente** (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond à une personne travaillant à plein temps, toute l'année sur l'exploitation.

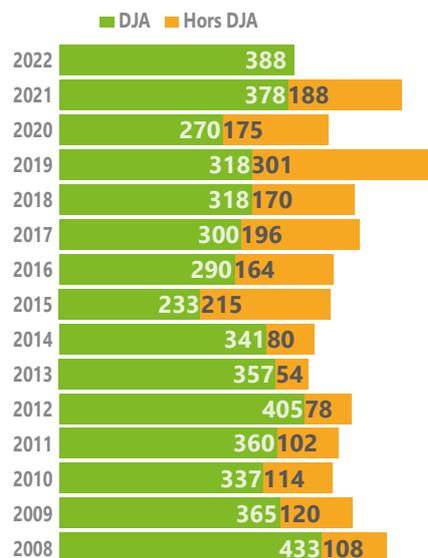
LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE

Ces 5 dernières années, 850 personnes par an deviennent agriculteur et agricultrice en Normandie. Parmi elles environ 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes en moyenne s'installent en bénéficiant de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Nombre d'installations aidées (DJA) en 2022

Total Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
388	112	84	67	72	53

Nombre d'installations de - de 40 ans



Les faits marquants de 2023

La formation continue retrouve une activité plus élevée, notamment les formations obligatoires Certiphyto.

Comme beaucoup de secteurs, l'agriculture est touchée par des difficultés pour recruter des salariés agricoles en exploitation.

Installation aidée : un net recul est constaté au cours de l'année, malgré le démarrage du nouveau dispositif régional d'appui Normandie-démarrage-installation.

Chiffres clés

- 59 000 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020 représentant 39 600 Équivalents-temps-plein
- 28 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans
- 388 installations avec DJA en 2022
- 5 186 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue
- 12 600 élèves, étudiants et apprentis dans l'enseignement agricole



En 2022, 84 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées en Normandie. Ces installations représentent 22 % des installations aidées régionales. Maraîchage et bovins lait sont les deux principales productions concernées.